



Plan Climat Air Energie Territorial

Synthèse des modifications apportées au PCAET

Juin 2024

Remarques	Modifications
Le PCAET ne dispose pas d'un dispositif de suivi et d'évaluation	Le dispositif a été inclus dans le cahier 3 « Plan d'action » du PCAET. Le document composé de 7 pages détaille notamment les instances de gouvernance du PCAET.
Le plan d'action ne dispose pas de préambule et manque de clarté	Afin de faciliter la compréhension du plan d'action, un préambule récapitulant les thématiques et les objectifs fixés a été inclus au cahier n°3 « Plan d'action ».
Plusieurs démarches dans laquelle la CCPHB s'est engagée n'apparaissent pas dans le PCAET	Lors de l'élaboration du PCAET, plusieurs plans ou programmes spécifiques n'existaient pas ou n'étaient pas encore finalisés, tel que le plan de mobilité ou le programme local de l'habitat ; c'est la raison pour laquelle ils n'apparaissent pas tous dans le projet de PCAET arrêté. Un paragraphe citant les différentes démarches de contractualisation dans laquelle s'est engagée la collectivité a été ajouté dans le préambule du diagnostic du plan.
Les travaux du GIEC Normand ne sont pas assez utilisés	Les travaux du GIEC Normand ont été inclus au PCAET dans le diagnostic du plan, notamment sur les risques naturels et sanitaires, l'évolution de la ressource en eau, les impacts sur la biodiversité.
Précisions apportées dans les fiches actions	<p>Certaines fiches actions ont été mises à jour, notamment les dates de réalisation des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action n°5 : Communiquer sur la rénovation de l'habitat - Action n°6 : Cartographier et étudier les îlots à rénover avec l'EPFN - Action n°21 : Effectuer des diagnostics de qualité de l'air intérieur dans les bâtiments qui accueillent du jeune public et former les usagers sur les préconisations

- Action n°47 : Mise en place d'un projet agricole et alimentaire de territoire
- Action n°48 : Exploiter un pressoir collectif pour valoriser les vergers
- Action n°53 : Conseiller, informer et partager les connaissances sur les bonnes pratiques agricoles
- Action n°61 : Conseiller les agriculteurs pour adapter leurs pratiques au changement climatique
- Action n°68 : Mutualiser la réalisation des DICRIM et des PCS
- Action n°71 : Surveiller, informer et sensibiliser la population à la qualité de l'air
- Action n°77 : Organiser des défis

De plus, les objectifs de certaines fiches incomplètes ont été précisés :

- Action n°22 : % de véhicules électriques et GNV dans la flotte de la CCPHB
- Action n°60 : nombre d'arbres distribués aux particuliers et aux communes
- Action n°65 : nombre de bénéficiaires de l'aide à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie